

ZOOM SUR 2020

RÉCAPITULATIF DES MODIFICATIONS DE CODIFICATIONS

Il y a 4 types de modifications :

1. Des revalorisations d'honoraires c'est à dire des bases de remboursement par Assurance maladie obligatoire (AMO)
2. Des plafonnements, eux aussi prévus par la convention avec les paniers RAC0, RAC MAITRISE et LIBRE
3. De nouveaux actes
4. Des notes et ajouts

SOMMAIRE :

- **Les actes** : pages 2 à 5
- **Le devis conventionnel** : page 5
- **Prises en charge des patients en situations spécifiques** : page 7
- **Pratique** : les formations CCAM 2021, Bibliothèque : page 9

LES ACTES

1. RESTAURATIONS

- Poursuite des réévaluations tarifaires.

Post-it SFCD

Vos logiciels métiers
ainsi que nos formations
et livrets vous permettent
d'être à jour

2. INLAY ONLAY

Ajout de -> Facturation : prise en charge limitée au secteur prémolomolaire

Post-it SFCD

Une nouvelle note
limitative

IN1 :
panier maîtrisé
INO :
panier libre

HBMD 351	Restauration d'une dent sur 2 faces ou plus par matériau incrusté [inlay-onlay] composite ou en alliage non précieux • Facturation : prise en charge limitée au secteur prémolomolaire	100,00	IN1 plafond 350 €
HBMD 460	Restauration d'une dent sur 2 faces ou plus par matériau incrusté [inlay-onlay] céramique ou en alliage précieux • Facturation : prise en charge limitée au secteur prémolomolaire	100,00	INO panier libre

3. PARODONTIE

> Bilan parodontal

Ajout de -> Quelle que soit la technique

Post-it SFCD

Une prise en charge toujours
limitée au patient en ADL pour
diabète.

Quelle que soit la technique :
ne permet plus de de facturer
des actes en plus même
avec des techniques
différentes

HBQD 001	Bilan parodontal Exploration du parodonte par sondage pour dépistage d'une maladie parodontale, étude de l'indice de plaque Facturation** : Prise en charge limitée aux patients en ALD pour diabète Indication : • Selon l'avis de la HAS n° 2018.0062/AC/SEAP du 19 décembre 2018. • Quelle que soit la technique	50,00	TDS
----------	--	-------	-----

> Assainissement parodontal (détartrage et surfaçage radiculaire) = DSR

Ajout de -> **Non associable dans les 6 mois, à un détartrage réalisé sur la même arcade que les sextants traités par DSR**

Post-it SFCD

Prise en charge toujours
limitée au patient en ALD
diabète.

Une note limitative
qui contraint la prise en
charge des 2 actes
détartrage
et DSR

HBJA 003	Assainissement parodontal [détartrage-surfaçage radiculaire] [DSR] sur 1 sextant Indication : selon l'avis HAS n° 2018.0062/AC/SEAP du 19 décembre 2018 - traitement de première intention, non chirurgical, des formes chroniques et agressives des parodontites Facturation : • Quelle que soit la technique • Prise en charge limitée à un traitement initial et à un traitement complémentaire en cas de persistance des lésions - par période de 3 ans • Prise en charge limitée aux patients diabétiques, en ALD pour cette affection • Non associable, dans les 6 mois, à un acte de détartrage réalisé sur la même arcade que les sextants traités par DSR	80,00	TDS
HBJA 171	Assainissement parodontal [détartrage - surfaçage radiculaire] [DSR] sur 2 sextants Indication : selon l'avis HAS n° 2018.0062/AC/SEAP du 19 décembre 2018 - traitement de première intention, non chirurgical, des formes chroniques et agressives des parodontites Facturation : • Quelle que soit la technique • Prise en charge limitée à un traitement initial et à un traitement complémentaire en cas de persistance des lésions - par période de 3 ans • Prise en charge limitée aux patients diabétiques, en ALD pour cette affection • Non associable, dans les 6 mois, à un acte de détartrage réalisé sur la même arcade que les sextants traités par DSR	140,00	TDS
HBJA 634	Assainissement parodontal [détartrage - surfaçage radiculaire] [DSR] sur 3 sextants ou plus Indication : selon l'avis HAS n° 2018.0062/AC/SEAP du 19 décembre 2018 - traitement de première intention, non chirurgical, des formes chroniques et agressives des parodontites Facturation : • Quelle que soit la technique • Prise en charge limitée à un traitement initial et à un traitement complémentaire en cas de persistance des lésions - par période de 3 ans • Prise en charge limitée aux patients diabétiques, en ALD pour cette affection • Non associable, dans les 6 mois, à un acte de détartrage réalisé sur la même arcade que les sextants traités par DSR	260,00	TDS

4. AVULSIONS

Création d'un nouveau supplément : Honoraires de 125 €

YYYY755 : Supplément pour avulsion de 4 troisièmes molaires retenue ou à l'état de germes réalisée au cabinet sous anesthésie locale.

- Ce supplément est donc associable uniquement à HBGD038 : Avulsions de 4 troisièmes molaires retenues ou à l'état de germes
- Il n'est donc pas associable à ZZLP042 : anesthésie locorégionale

Post-it SFCD

Supplément applicable
uniquement pour
4 avulsions
de dents de sagesse
sous anesthésie
locale

5. INLAY CORE :

Ajout de -> Facturable pour la pose d'un inlay core non suivi d'une couronne ou d'un bridge définitif dans les 6 mois

Post-it SFCD

Tout comme la couronne
provisoire non suivie
d'un traitement dans les 6 mois,
il existe aussi maintenant
la même chose pour l'inlay core.
Il est en RAC maîtrisé (IC1),
plafonné à 175€

HBLD 745	Pose d'une infrastructure coronaradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés à «entente directe limitée» Avec ou sans clavette • Pour couronnes HBLD491, HBLD073, HBLD158 • Pour bridge HBLD040, HBLD043 HBLD227 À l'exclusion de : Restauration d'une dent par matériau inséré en phase plastique avec ancrage radiculaire (HBMD042) Indication : Prise en charge limitée à l'infrastructure coronaradiculaire métallique • Facturable pour la pose d'un inlay core non suivi d'une couronne ou d'un bridge définitif dans les 6 mois	90,00	IC1
----------	---	-------	-----

- Une note : pour acte
- Dernière étape de plafonnement

6. COURONNE :

- Dernière modification de la base de remboursement pour certaines couronnes (120 €)
- Dernière étape de plafonnement

Libellé	Codes					AMO Base de remb. (€) au 1 ^{er} janvier 2020	Honoraires limites de facturation (€)		Panier
	Dent Molaire	Dent 2 ^e PM	Dent 1 ^e PM	Dent Canine	Dent Incisive		1 ^{er} avril 2019	1 ^{er} janvier 2020	
Couronne métallique	HBLD 038	HBLD 038	HBLD 038	HBLD 038	HBLD 038	120	320	290	RAC 0
- Inlay core	HBLD 090	HBLD 090	HBLD 090	HBLD 090	HBLD 090	90	230	175	RAC 0
- Couronne transitoire	HBLD 490	HBLD 490	HBLD 490	HBLD 490	HBLD 490	10	60	60	RAC 0
Couronne céramo métallique			HBLD 634	HBLD 634	HBLD 634	120	530	500	RAC 0
- Inlay core			HBLD 090	HBLD 090	HBLD 090	90	230	175	RAC 0
- Couronne transitoire			HBLD 490	HBLD 490	HBLD 490	10	60	60	RAC 0
Couronne céramo métallique		HBLD 491				120	ED non PL	550	Limité
- Inlay core		HBLD 745				90	230	175	Limité
- Couronne transitoire		HBLD 724				10	60	60	Limité
Couronne céramo métallique	HBLD 734					107,50	ED non PL	ED non PL	Libre
- Inlay core	HBLD 245					90	ED non PL	ED non PL	Libre
- Couronne transitoire	HBLD 486					10	ED non PL	ED non PL	Libre
Couronne céramique monolithique Zircon		HBLD 350	HBLD 350	HBLD 350	HBLD 350	120	480	440	RAC 0
- Inlay core		HBLD 090	HBLD 090	HBLD 090	HBLD 090	90	230	175	RAC 0
- Couronne transitoire		HBLD 490	HBLD 490	HBLD 490	HBLD 490	10	60	60	RAC 0
Couronne céramique monolithique Zircon	HBLD 073					120	ED non PL	440	Limité
- Inlay core	HBLD 745					90	230	175	Limité
- Couronne transitoire	HBLD 724					10	60	60	Limité
Couronne céramique monolithique hors Zircon			HBLD 680	HBLD 680	HBLD 680	120	530	500	RAC 0
- Inlay core			HBLD 090	HBLD 090	HBLD 090	90	230	175	RAC 0
- Couronne transitoire			HBLD 490	HBLD 490	HBLD 490	10	60	60	RAC 0
Couronne céramique monolithique hors Zircon	HBLD 158	HBLD 158				120	ED non PL	550	Limité
- Inlay core	HBLD 745	HBLD 745				90	230	175	Limité
- Couronne transitoire	HBLD 724	HBLD 724				10	60	60	Limité
Couronne céramo céramique	HBLD 403	HBLD 403	HBLD 403	HBLD 403	HBLD 403	107,50	ED non PL	ED non PL	Libre
- Inlay core	HBLD 245	HBLD 245	HBLD 245	HBLD 245	HBLD 245	90	ED non PL	ED non PL	Libre
- Couronne transitoire	HBLD 486	HBLD 486	HBLD 486	HBLD 486	HBLD 486	10	ED non PL	ED non PL	Libre
Couronne alliage précieux*	HBLD 318	HBLD 318	HBLD 318	HBLD 318	HBLD 318	107,5	ED non PL	ED non PL	Libre
- Inlay core	HBLD 245	HBLD 245	HBLD 245	HBLD 245	HBLD 245	90	ED non PL	ED non PL	Libre
- Couronne transitoire	HBLD 486	HBLD 486	HBLD 486	HBLD 486	HBLD 486	10	ED non PL	ED non PL	Libre
*Avec ou sans recouvrement céramique									
Couronne sur implant	HBLD 418	HBLD 418	HBLD 418	HBLD 418	HBLD 418	107,5	ED non PL	ED non PL	Libre

7. CONE BEAM

Ajout de -> Remboursement sous conditions RC

Post-it SFCD

Attention :
Quand le praticien coche
la case RC, il reconnaît
que l'acte remplit
toutes les conditions

LAQK 027	Radiographie volumique par faisceau conique [cone beam computerized tomography, CBCT] du maxillaire, de la mandibule et/ou d'arcade dentaire Facturation** : Ne peut pas être facturé lors du bilan implantaire ou de la pose d'implant intrabuccal, en dehors de sa réalisation pour prise en charge diagnostique et thérapeutique : d'agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare, des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires. Indication : évaluation diagnostique et/ou préopératoire : • d'atypie anatomique en endodontie, • de pathologie maxillo-mandibulaire et/ou dento-alvéolaire • de pathologie osseuse de l'articulation temporo-mandibulaire dans les situations où les informations indispensables n'ont pas été apportées par l'examen clinique et la radiographie Environnement : respect d'un programme d'assurance qualité incluant des procédures de contrôle de l'équipement, de la réalisation et de la qualité des examens Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale	69,00	RC	ADI
----------	---	-------	----	-----

LE DEVIS CONVENTIONNEL

La loi et la convention imposent aux chirurgiens-dentistes de présenter une information écrite préalable dans certains cas.

Rappel :

POUR LES ENTENTES DIRECTES :

- Quand il y a une prise en charge sécu : dès 70€ ;
- Quand il n'y a pas de prise en charge sécu : dès le premier euro.

2020 : POUR LES ACTES PROTHÉTIQUES ET ORTHODONTIQUES

- Le nouveau modèle de devis conventionnel est obligatoire depuis janvier 2020¹ :

TÉLÉCHARGEZ-LE ICI

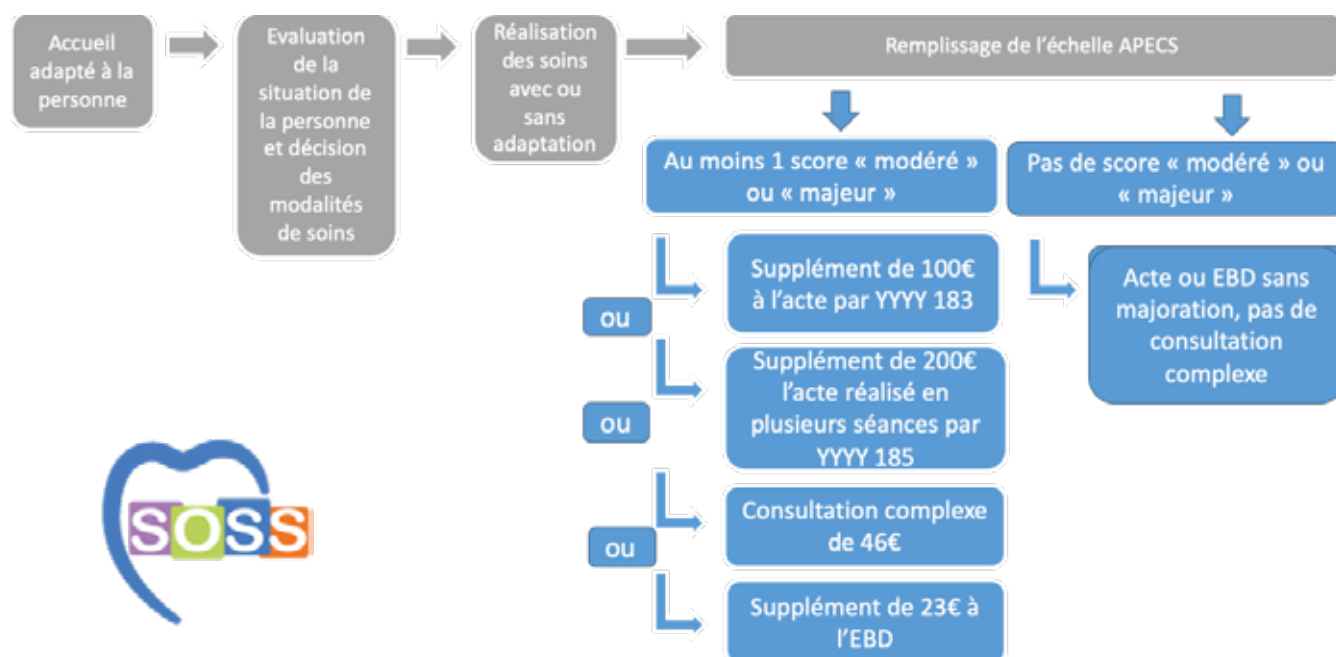
1/ Avenant 3 à la convention nationale des chirurgiens-dentistes signé le 26 novembre 2019 et publié au journal officiel du 7 février 2020.

Post-it SFCD

Le devis comprend 3 pages :
 • la 1^{re} avec les éléments administratifs
 • la 2^{de} le plan de traitement
 • la 3^{de} notice explicative
 Ces 3 pages indissociables doivent être remises au patient.

LES PRISES EN CHARGE DES PATIENTS SPÉCIFIQUES

1) Prise en charge du patient en situation de handicap



Pratique !

**Je télécharge l'échelle APECS
ICI**

> Supplément soins dentaires

Ajout de -> Acte YYYY 185

YYYY 185	Supplément pour actes bucco-dentaires réalisés en 2 séances ou plus pour prise en charge d'un patient en situation de handicap sévère • Avec ou sans : sédation consciente • Avec ou sans : utilisation du MEOPA Indication : patients atteints de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère, ou d'un polyhandicap Formation : pour MEOPA : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale Facturation : selon les consignes d'utilisation de la « grille des adaptations pour la prise en charge en santé bucco-dentaire des patients en situation de handicap » prévues à l'annexe de l'avenant 3 à la convention nationale des chirurgiens-dentistes. • A l'exclusion des actes diagnostiques, des actes de radiologie, de prévention, de restauration coronaire par matériau inséré en phase plastique et de chirurgie • Une seule fois quel que soit le nombre d'actes réalisés au cours de ces 2 séances ou plus, • Non cumulable avec YYYY183	200,00	ADC
----------	--	--------	-----

Post-it SFCD

Cette échelle est à remplir à la fin de chaque séance.

Cette prise en charge spécifique est réservée aux patients en situation de handicap.

Modification de -> Acte YYYY 183

YYYY 183	Supplément pour actes bucco-dentaires pour prise en charge d'un patient en situation de handicap. • Avec ou sans : sédation consciente • Avec ou sans : utilisation du MEOPA Indication : patients atteints de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère, ou d'un polyhandicap Formation : pour MEOPA : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale Facturation : selon les consignes d'utilisation de la « grille des adaptations pour la prise en charge en santé bucco-dentaire des patients en situation de handicap » prévues à l'annexe de l'avenant 3 à la convention nationale des chirurgiens-dentistes. • Une seule fois par séance quel que soit le nombre d'actes réalisés dans la séance, • Non cumulable avec YYYY185	100,00	ADC
----------	---	--------	-----

2) La CSS (Complémentaire Santé Solidaire)

- Fusion CMU-C et ACS : les contrats deviennent uniques et sont la CSS
- Les prises en charge sont spécifiques : [TÉLÉCHARGEZ-LE ICI](#)

Post-it SFCD

Patient en situation financière précaire

Devis obligatoire

PRATIQUE

FORMATIONS 2021

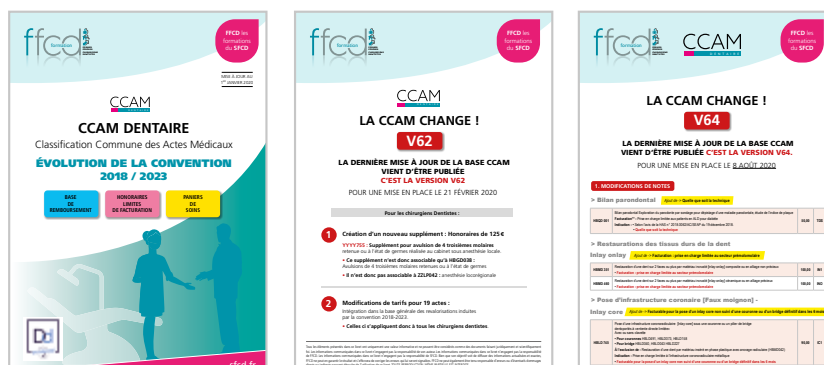
FORMATIONS NATIONALES DISTANCIELLES :

- > 28 janvier
- > 11 février
- > 18 mars

Pour vous inscrire en ligne
c'est ici

BIBLIOTHÈQUE

TÉLÉCHARGEZ L'ENSEMBLE DES PARUTIONS CCAM 2020



Tous les éléments présentés dans ce livret ont uniquement une valeur informative et ne peuvent être considérés comme des documents faisant juridiquement et scientifiquement foi. Les informations communiquées dans ce livret n'engagent pas la responsabilité de son auteur. Les informations communiquées dans ce livret n'engagent pas la responsabilité de FFCD. Les informations communiquées dans ce livret n'engagent pas la responsabilité de SFCD. Bien que son objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, FFCD ne peut en garantir le résultat et s'efforcera de corriger les erreurs qui lui seront signalées. FFCD ne peut également être tenu responsable d'erreurs ou d'éventuels dommages directs ou indirects pouvant découler de l'utilisation de ce livret. TOUTE REPRODUCTION, MÊME PARTIELLE EST INTERDITE.

EN 2021 NOUS NOUS FORMONS AVEC LE FFCD



Le FFCD c'est :

- Des formations construites **AVEC les chirurgiens-dentistes POUR les cabinets dentaires**
- Des formations dans **VOTRE région**, pour être au plus près de vous
- Des formations qui **ÉVOLUENT** avec notre métier
- Des formations sur le **BIEN-ETRE** de l'équipe dentaire, une priorité pour FFCD
- Des formations où la **démarche pédagogique allie apport théorique, cas pratiques et cliniques**
- Des **supports de cours pratiques** qui vous accompagnent tout au long de l'année
- Des formations à **taille humaine** pour un meilleur échange avec le groupe, le formateur et une écoute personnalisée.

FFCD, CRÉÉ EN 2007 PAR LE SFCD, EST UNE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Administré par des chirurgiens-dentistes issus de tout mode d'exercice, le FFCD vous propose des formations animées par une équipe de formateurs professionnels experts dans leur domaine.

LA PRIORITÉ DU FFCD

Répondre aux besoins des professionnels dentaires sur les territoires, qu'ils soient chirurgiens-dentistes, assistant(e)s dentaires ou secrétaires.
Les accompagner aux changements de pratique.

LES VALEURS DU FFCD

- L'éthique médicale centrée sur la relation humaine
- La prévention par la formation : prévention de difficultés administratives, prévention de pathologies du chirurgien-dentiste
- L'ouverture des horizons thérapeutiques

Former - Fédérer les Chirurgiens-Dentistes

VOS CONTACTS

FFCD Secrétariat
Permanence téléphonique

Muriel Gayrard
05 81 02 41 93

Lundi matin et jeudi matin
de 9h00 à 13h00

ffcd.secretariat@gmail.com

18 rue Charles Portal, Bat C1
81000 Albi



Pour toute question sur
les formations sur mesure
ou programmation des
formations en région

Lemya Nadia
06 19 36 44 87

Lundi matin et jeudi matin de
8h00 à 17h00

ffcd.contact1@gmail.com



[sfcd.fr/
formation/](https://sfcd.fr/formation/)

Les mots clés du ffcd

Ouverture, curiosité,
exercice sécurisé,
évolution des pratiques,
convivialité, réactivité,
prendre soin de soi, ...